

**Advicenne annonce son calendrier financier 2023**

**Paris, France, le 30 novembre 2022, à 7h00 (CET) –** Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce son calendrier de communication financière 2023.

|  |  |
| --- | --- |
| **Evénement** | **Date\*** |
| Publication des résultats annuels 2022 | 30 mars 2023 après bourse |
| Assemblée Générale des Actionnaires | 8 juin 2023 |
| Publication des résultats semestriels 2023 | 21 septembre 2023 après bourse |

\* : sous réserve de modifications.

**A PROPOS D’ADVICENNE** Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnayal® a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l’acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l’ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d’informations :** https://advicenne.com/

**CONTACTS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Advicenne**Didier Laurens, Directeur Général+33 (0) 1 87 44 40 17Email: investors@advicenne.com  | **Ulysse Communication**Media relationsBruno Arabian+33 (0)6 87 88 47 26Email: advicenne@ulysse-communication.com |

**Déclarations prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles- ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent entre identifiées par les mots « s’attendre à̀ », « anticiper », « croire », « avoir l’intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Bien que la direction d’Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu’elles sont soumises à̀ de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d’Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et évènements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à̀ la mise sur le marché́ et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l’Autorité́ des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d’enregistrement universel d’Advicenne déposé́ auprès de l’Autorité́ des marchés financiers le 29 avril 2022. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à̀ jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l’Autorité́ des marchés financiers.